

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-388

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024, le règlement suivant :

Règlement numéro 2024-388, intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 2003-003 concernant le remboursement des dépenses des membres du conseil municipal* ».

Ce règlement vise notamment à hausser l'indemnité de frais de déplacement lors de l'utilisation d'un véhicule à moteur à 0,64 \$ par kilomètre parcouru.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance en contactant le Service du greffe par téléphone au 418 766-2399 ou par courriel à l'adresse : greffe@villeport-cartier.com, aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 17^e jour du mois de décembre 2024.

La greffière,



M^e Ariane CAMIRÉ